

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CASABLANCA, LE 11 OCTOBRE 2018

En date du 9 octobre 2018, Sanlam Emerging Markets Ireland Limited a procédé à une prise de participation indirecte lui permettant de porter sa participation à 100% du capital social et des droits de vote de SAHAM Finances (l'Opération).

L'Opération a recueilli l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

La réalisation de l'Opération se traduit par :

- une prise de participation indirecte dans le capital de la société SAHAM Assurance à hauteur de 58,5% du capital social et des droits de vote et un franchissement indirect, à la hausse, de 40% des droits de vote de SAHAM Assurance entraînant l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions de SAHAM Assurance, conformément à l'article 18 du Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée et complétée (la **Loi 26-03**) ;
- une prise de participation indirecte dans le capital de la société Taslif à hauteur de 69,28% du capital social et des droits de vote et un franchissement indirect, à la hausse, de 40% des droits de vote de Taslif entraînant l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions de Taslif conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

Chacune des deux offres publiques d'achat susvisées fera l'objet d'une note d'information qui sera déposée pour visa auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation boursière applicable.



SAHAM
Assurance

member of  Sanlam group

CONTACT PRESSE :
Aïcha BENNANI
Directrice Communication & Relations Publiques
SAHAM Finances
aicha.bennani@sahamfinances.com